

Note préparatoire #7 à la cellule de crise COVID 19 Nouvelle-Aquitaine

1. Enquête du Mouvement associatif sur les impacts COVID19 :

1^{er} volet : des [analyses sectorielles](#) sont disponibles sur le site du LMANA : loisirs, culture, environnement, action sociale, caritatif, sport.

2^e volet d'enquête attendu autour du 15/05 avec premiers retours régionaux et sectoriels 1^{ère} quinzaine de juin.

2. Conditions de reprise des structures, outils et ressources

Alerte sur les difficultés pour les associations d'accéder aux dispositifs de droit commun. L'inquiétude grandit en Nouvelle-Aquitaine aussi dans les structures qui ne se retrouvent pas dans les dispositifs : pas le bon code NAF, pas le bon nombre d'ETP, etc... les associations continuent à se heurter à de multiples difficultés :

- L'accès aux dispositifs de mesures d'urgence de droit commun (Prêt garanti par l'Etat, fonds de solidarité, chômage partiel) reste difficile pour les associations employeuses et impossible pour les non-employeuses, quand bien même elles ont des charges fixes à supporter et génèrent de l'activité économique. Ainsi, des associations se voient refuser l'accès au Fonds de solidarité au prétexte qu'elles ne payent pas d'impôts (ce qui est le cas d'une très grande majorité d'associations compte tenu de leur but non lucratif), alors que ce n'est pas un critère posé par les textes. Le Gouvernement a été alerté, mais là encore les arbitrages se font attendre.
- Sur le recours au chômage partiel pour les associations bénéficiant de subventions : une clarification des principes de contrôle serait utile afin de permettre aux associations de bien saisir les limites du dispositif et d'éviter le remboursement de sommes indues dans quelques mois.

>> Besoin d'avoir une visibilité en région sur l'accès des associations et des structures ESS aux dispositifs d'urgence des collectivités et de droit commun.

>> Plan de relance : dans quel cadre va-t-on pouvoir échanger sur ce plan et le construire ensemble ?

3. Alertes et questions diverses

- Déconfinement = renvoi à la responsabilité individuelle des dirigeants associatifs inquiète et questionne de plus en plus.
- Précarisation des jeunes et des personnes qui gravitent entre emploi et chômage ou emploi et études : étudiants, apprentis, animateurs etc.
- Alerte sur l'incitation au tout numérique. Peut être une opportunité mais attention
- Où en est le SNU ?